**Groupe 4**

RENDRE À LA FRANCE SA SOUVERAINETÉ NATIONALE. VERS UNE EUROPE DES NATIONS INDÉPENDANTES, AU SERVICE DES PEUPLES

1. Retrouver notre liberté et la maîtrise de notre destin en restituant au peuple français sa souveraineté (monétaire, législative, territoriale, économique). Pour cela, une négociation sera engagée avec nos partenaires européens suivie d’un référendum sur notre appartenance à l’Union européenne. L’objectif est de parvenir à un projet européen respectueux de l’indépendance de la France, des souverainetés nationales et qui serve les intérêts des peuples.

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES : RENDRE LA PAROLE AU PEUPLE ET ÉTABLIR UNE DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

2. Organiser un référendum en vue de réviser la Constitution et conditionner toute révision future de la Constitution à un référendum. Élargir le champ d’application de l’article 11 de la Constitution.

3. Permettre la représentation de tous les Français par le scrutin proportionnel à toutes les élections. À l’Assemblée nationale, la proportionnelle sera intégrale avec une prime majoritaire de 30 % des sièges pour la liste arrivée en tête et un seuil de 5 % des suffrages pour obtenir des élus.

4. Abaisser le nombre de députés à 300 (contre 577 aujourd’hui) et le nombre de sénateurs à 200 (contre 348 aujourd’hui).

5. Créer un véritable référendum d’initiative populaire, sur proposition d’au moins 500 000 électeurs.

6. Conserver trois niveaux d’administration (au lieu de six actuellement) : communes, départements et État. Cette réforme sera un gage de :

* simplification (suppression des doublons et répartition claire des compétences) ;
* proximité (en donnant plus de poids à des élus que les Français connaissent, comme les maires) ;
* économies (notamment sur les indemnités d’élus et les frais de fonctionnement). Elle permettra rapidement une baisse des impôts locaux.

Revaloriser en conséquence le rôle et le statut des maires des petites et moyennes communes.

REFAIRE DE LA FRANCE UN PAYS DE LIBERTÉS

7. Garantir la liberté d’expression et les libertés numériques par leur inscription dans les libertés fondamentales protégées par la Constitution, tout en renforçant la lutte contre le cyber-djihadisme et la pédo-criminalité. En parallèle, simplifier pour ceux qui en sont victimes les procédures visant à faire reconnaître la diffamation ou l’injure.

8. Créer une charte à valeur constitutionnelle qui inclura la protection des données personnelles des Français, notamment par une obligation de stockage de ces données sur des serveurs localisés en France.

9. Défendre les droits des femmes : lutter contre l’islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ; mettre en place un plan national pour l’égalité salariale femme/homme et lutter contre la précarité professionnelle et sociale.

10. Assurer le respect de la liberté d’association dans les seules limites exigées par l’ordre public et soutenir les petites structures associatives culturelles, sportives, humanitaires, sociales, éducatives, etc. qui animent la vie de nos territoires. Instaurer une véritable liberté syndicale par la suppression du monopole de représentativité et moraliser la vie syndicale par un contrôle public du financement des syndicats.

11. Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat.

II – UNE FRANCE SÛRE

RÉTABLIR L’ORDRE RÉPUBLICAIN ET L’ÉTAT DE DROIT PARTOUT ET POUR TOUS

12. Rétablir la sécurité en veillant à la protection des libertés individuelles.

13. Réarmer massivement les forces de l’ordre : en personnels (plan de recrutement de 15 000 policiers et gendarmes), en matériels (modernisation des équipements, des commissariats et des casernes, adaptation des armements aux nouvelles menaces), mais aussi moralement et juridiquement (notamment par la présomption de légitime défense). Garantir le statut militaire des gendarmes.

14. Recentrer la police et la gendarmerie sur leur mission de sécurité publique en les libérant des tâches indues et administratives.

15. Mettre en place un plan de désarmement des banlieues concernées et de reprise en main par l’État des zones de non-droit. Cibler les 5 000 chefs de bandes délinquantes et criminelles identifiées par le ministère de l’Intérieur. Afin d’empêcher leur reconstitution, instaurer en complément de la peine pénale l’injonction civile d’éloignement.

16. Rétablir des services de renseignement de terrain pour lutter contre les trafics criminels.

UNE RÉPONSE PÉNALE FERME ET RAPIDE

17. Appliquer la tolérance zéro et en finir avec le laxisme judiciaire par l’abrogation des lois pénales laxistes (comme la loi Taubira), le rétablissement des peines planchers et la suppression des remises de peine automatiques.

18. Lutter contre la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste.

19. Instaurer une peine de prison de perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves.

20. Créer 40 000 places supplémentaires de prison en 5 ans.

21. Rétablir l’expulsion automatique des criminels et des délinquants étrangers. Mettre en place des accords bilatéraux permettant que les étrangers condamnés purgent leur peine dans leur pays d’origine.

22. Rattacher l’administration pénitentiaire au ministère de l’Intérieur et renforcer le renseignement pénitentiaire.

23. Augmenter le nombre de postes de magistrats, notamment par un recrutement au tour extérieur. Afin de rompre avec la culture du laxisme, supprimer l’École Nationale de la Magistrature et créer une filière de formation commune aux carrières judiciaires (avec des écoles d’application).

RETROUVER DES FRONTIÈRES QUI PROTÈGENT ET EN FINIR AVEC L’IMMIGRATION INCONTRÔLÉE

24. Rétablir les frontières nationales et sortir de l’espace Schengen (un dispositif particulier pour les travailleurs frontaliers sera mis en place pour leur faciliter le passage de la frontière). Reconstituer les effectifs supprimés dans les douanes par le recrutement de 6 000 agents durant le quinquennat.

25. Rendre impossible la régularisation ou la naturalisation des étrangers en situation illégale. Simplifier et automatiser leur expulsion.

26. Réduire l’immigration légale à un solde annuel de 10 000. Mettre fin à l’automaticité du regroupement et du rapprochement familial ainsi qu’à l’acquisition automatique de la nationalité française par mariage. Supprimer les pompes aspirantes de l’immigration.

27. Supprimer le droit du sol : l’acquisition de la nationalité française sera possible uniquement par la filiation ou la naturalisation dont les conditions seront par ailleurs plus exigeantes. Supprimer la double nationalité extra-européenne.

28. Revenir à l’esprit initial du droit d’asile qui ne pourra par ailleurs être accordé qu’à la suite de demandes déposées dans les ambassades et consulats français dans les pays d’origine ou les pays limitrophes.

ÉRADIQUER LE TERRORISME ET BRISER LES RÉSEAUX FONDAMENTALISTES ISLAMISTES

29. Interdire et dissoudre les organismes de toute nature liés aux fondamentalistes islamistes. Expulser tous les étrangers en lien avec le fondamentalisme islamiste (notamment les fichés S).

30. Fermer toutes les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l’Intérieur et interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel. Interdire tout financement public (État, collectivités territoriales…) des lieux de culte et des activités cultuelles.

31. Lutter contre les filières djihadistes : déchéance de la nationalité française, expulsion et interdiction du territoire pour tout binational lié à une filière djihadiste. Appliquer l’article 411-4 du Code pénal sur l’intelligence avec l’ennemi et placer en détention préventive tout individu de nationalité française en lien avec une organisation étrangère suscitant des actes d’hostilité ou d’agression contre la France et les Français. Etablir la liste de ces organisations.

32. Rétablir l’indignité nationale pour les individus coupables de crimes et délits liés au terrorisme islamiste.

33. Renforcer les moyens humains et techniques des services de renseignement intérieurs et extérieurs et créer une agence unique de lutte antiterroriste rattachée directement au Premier ministre, chargée de l’analyse de la menace et de la coordination opérationnelle. […]